

Date de transmission de l'acte: 29/07/2024

Date de reception de l'AR: 29/07/2024

007-200072007-DE\_2024\_41-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la  
collectivité le 31 juillet 2024

-----  
Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE  
07470 COUCOURON

### Séance du jeudi 25 juillet 2024

**Membres**

**en exercice** : 37

Date de la convocation : 19/07/2024

**Présents** : 23

*Le jeudi 25 juillet 2024 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à BOREE sous la présidence de Jacques GENEST,*

**Votants** :

27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

REFUS DE VOTE : 0

**Présents** : Karine ACCASSAT, James BOUVIER, Claude BRUN, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Jacques MEUNIER

**Représentés** : Sébastien BOURDELY représenté par Thibault ROBERT, Jérôme DELDON représenté par Dominique TRIN, Geneviève DUNY représentée par Christophe ROUX, Martine IMBERT représentée par Anne-Marie MARION

**Absents** : Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, Thierry CHAMPEL, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Marylaine MERCIER, Christian VIDAL, Magalie MOULIN, John SERROUL

**Secrétaire de séance** : Michel LOUIS

### DE\_2024\_41 - Objet : Création de l'emploi permanent de chargé.e de mission politique d'accueil

*Vu le Code général de la fonction publique,*

*Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,*

*Vu la délibération n°2023-87 du Conseil communautaire en date du 5 octobre 2023 créant l'emploi non permanent de chargé de mission politique d'accueil à temps complet, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024,*

*Vu la délibération n°2024-33 du Conseil communautaire en date du 20 juin 2024 délocalisant à Borée la séance du Conseil communautaire du 25 juillet 2024,*

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du Code général de la fonction publique.

Considérant l'opération « Accueillir de nouveaux actifs sur le territoire de la Montagne d'Ardèche » et son plan de financement associé dont bénéficie la Communauté de communes Montagne d'Ardèche.

Considérant qu'il y a lieu de créer, l'emploi de chargé de mission Politique d'Accueil afférent à ladite opération, au grade de rédacteur territorial à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes : la politique d'accueil des nouveaux actifs et le soutien aux initiatives locales.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Sur le rapport du Président et après avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **de créer** au 1<sup>er</sup> septembre 2024 un emploi permanent de chargée de mission politique d'accueil à temps complet au grade de rédacteur territorial.
- **de modifier en ce sens**, le tableau des effectifs de la collectivité.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

**Fait et délibéré à Borée, le 25 juillet 2024,**  
**Le Président, Jacques GENEST,**

